

Image not found or type unknown



Dégats lors d'une visite pour l'achat d'un bien immobilier

Par **LAURENCON CLAUDE**, le **18/05/2017** à **08:57**

lors d'une visite effectuée par un agent immobilier avec un éventuel acquéreur un objet (miroir) a été cassé.

Quelles sont les responsabilités entre l'agent immobilier et l'éventuel acquéreur (celui-ci n'a pas donné suite à la promesse de vente)?

Y a-t-il une assurance qui couvre ce type de dégats?

merci de me renseigner